



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

clercs et employés de notaires : montant des pensions

Question écrite n° 37346

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'avenir du système de retraite des clercs et employés des huissiers de justice. Depuis le 1er janvier 2004, 9 000 retraités subissent la diminution de la valeur du point et l'amputation d'une partie de leur pension versée par leur régime professionnel obligatoire, la CARCO. Cette mesure est rétroactive et s'applique aujourd'hui à tous les retraités de la profession. Les responsables de la CARCO justifient les nouvelles dispositions par l'insuffisance de provisions du régime. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement peut obtenir des organismes de retraite de bien vouloir revenir sur une décision qui pénalise un certain nombre de retraités.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37346

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2919